A photograph of a child walking on a concrete staircase in a school that has been severely damaged. The walls are covered in colorful murals of flowers and musical notes, but the paint is peeling and the structure is crumbling. Debris is scattered on the ground. The child is wearing a grey sweater and dark pants, and is carrying a backpack. The scene is set against a red background at the top of the page.

UN RÉSUMÉ DE :
L'ÉDUCATION
PRISE POUR CIBLE
2014



Global Coalition to **Protect** Education from **Attack**

Ce rapport est publié par la **Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA)**, en français Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, une coalition inter agences créée en 2010 par des organisations appartenant aux domaines de l'éducation dans les situations d'urgence et dans les États affectés par des conflits, l'enseignement supérieur, la protection, les droits humains internationaux et le droit humanitaire international, qui étaient préoccupées par les attaques persistantes contre les établissements d'enseignement, leurs élèves et leur personnel dans les pays affectés par les conflits et l'insécurité.

La GCPEA est une coalition d'organisations comprenant le Council for Assisting Refugee Academics (CARA), en français le Conseil d'aide aux universitaires réfugiés, Human Rights Watch, l'Institute of International Education, Protect Education in Insecurity and Conflict (PEIC, un programme de Education Above All), Save the Children, le réseau Scholars at Risk, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). La GCPEA est un projet du Centre Tides, une organisation à but non lucratif 501(c)(3).

Ce rapport est le résultat d'une étude externe indépendante commissionnée par la GCPEA. Il est indépendant des organisations individuelles membres du Comité directeur de la GCPEA et ne reflète pas nécessairement les opinions des organisations composant le Comité directeur.

COLLABORATEURS

Chef de l'équipe de projet/Rédacteur en chef : Mark Richmond

Chercheur principal : Brendan O'Malley

Chercheuse/Coordnatrice de la production : Jane Kalista

Chercheurs ayant collaboré au rapport : Sibylla Brodzinsky, Steve Farrar, John Giraldo, Whitney Hough, Aimé Kouman, Dorothy Lepkowska, Anji Manivannan, Clemence Manyukwe, Chiade O'Shea, Fuad Rajeh, Paul Rigg, Paulina Vega

Auteurs d'essais thématiques : Steven Haines, Mario Novelli, Ervjola Selenica, Hannah Thompson

La GCPEA souhaite remercier Julia Freedson, Vernor Muñoz et Peter Rowe, membres du Comité consultatif du projet, pour leur examen du contenu de ce rapport et pour leurs commentaires.

La GCPEA tient également à remercier Véronique Aubert, Zama Coursen-Neff, Emily Echessa, Courtney Erwin, Amy Kapit, Elin Martinez, Jim Miller III, Diya Nijhowne, Robert Quinn, Bede Sheppard, Margaret Sinclair, Stephen Wordsworth et Wendy Zillich pour leur examen de cette étude et leurs commentaires, ainsi que Brian Root, fort de son expertise dans l'utilisation de l'analyse de données pour la recherche sur les droits humains, pour son examen de la méthodologie du rapport.

La GCPEA apprécie également les contributions de Sumerya Aydemir, Carlos Conde, Mary De Sousa, Corinne Dufka, Lama Fakih, Ali Dayan Hasan, Selah Hennessy, Rafael Jiménez, Dewa Mavhinga, Fuadi Pisuwan, Anne Reckless, Phil Robertson, Charles von Rosenberg, Matt Wells et Belkis Wille.

Nous exprimons notre reconnaissance pour le financement de cette étude envers PEIC et deux donateurs anonymes.

(Cover) Des enfants errent dans les décombres de l'école primaire Tarik Al Bab, fermée et endommagée à la suite des combats qui se sont déroulés à Alep, Syrie, 9 février 2013.

© 2013 Jerome Sessini/Magnum Photos

L'ÉDUCATION PRISE POUR CIBLE 2014

Une étude mondiale relative aux menaces ou au recours délibéré à la force à l'encontre des élèves, des enseignants, des universitaires, des fonctionnaires et syndicalistes de l'éducation, des travailleurs humanitaires et d'autres membres du personnel de l'éducation, et contre des écoles, des universités et d'autres établissements éducatifs, effectués pour des motifs politiques, militaires, idéologiques, sectaires, ethniques ou religieux en 2009-2013

PRÉFACE

C'était le 9 octobre 2012. L'autobus scolaire, un camion transformé, avait parcouru à peine quelques centaines de mètres depuis l'école de Khushal à Mingora, dans le nord-ouest du Pakistan, lorsqu'un homme masqué s'est posté devant le véhicule. Un complice armé d'un pistolet a grimpé sur le hayon arrière, s'est penché et a demandé qui parmi les 20 écolières entassées à l'intérieur était Malala. Lorsque le conducteur a appuyé sur l'accélérateur, l'homme armé a ouvert le feu, touchant Malala à la tête.

Malala Yousafzai, 15 ans, était devenue célèbre dans cette région – et une cible pour les Talibans pakistanais – après avoir osé dénoncer la peur et les souffrances provoquées par l'édit des Talibans pakistanais interdisant aux filles d'aller à l'école. Grièvement blessée par une balle qui lui a traversé la tête et l'épaule pour aller se loger près de sa colonne vertébrale, elle a été transportée par hélicoptère jusqu'à un hôpital militaire à Peshawar, ainsi que deux de ses camarades blessées. De là, elle a été emmenée en Angleterre, où elle s'est remarquablement rétablie et où elle vit désormais.

Saluée par les médias internationaux et célébrée par les organisations de défense des droits humains pour son courage, Malala est aujourd'hui célèbre dans le monde entier. Mais il ne s'agit que d'une personne parmi les nombreux milliers d'élèves, d'enseignants, d'universitaires et d'autres membres du personnel de l'éducation dans des dizaines de pays qui sont en butte à la violence.

Ce rapport mondial définit l'ampleur et la nature des attaques contre l'éducation ; met en lumière leur impact sur l'éducation – notamment sur les élèves, les enseignants et les installations ; et documente les différentes façons dont les gouvernements, les communautés locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les agences de l'ONU tentent de réduire l'impact de telles violences et de prévenir de futures attaques.

Ce faisant, ce rapport offre la documentation sur les attaques contre l'éducation la plus complète à ce jour.

Faisant suite à des études antérieures publiées par l'UNESCO en 2007 et 2010, il examine non seulement les attaques contre les écoles, comme l'ont fait les précédentes recherches, mais il explore également l'utilisation des établissements d'éducation à des fins militaires et observe plus attentivement les attaques contre l'enseignement supérieur. Les quatre objectifs principaux de ce rapport sont les suivants : mieux informer les efforts nationaux et internationaux visant à empêcher que les écoles, les universités, les élèves, les enseignants, les universitaires et d'autres membres du personnel éducatif soient l'objet d'attaques ; encourager les enquêtes, les poursuites judiciaires et les sanctions contre les auteurs des attaques ; mettre en commun les connaissances relatives aux réponses efficaces ; et aider les personnes qui ont été attaquées à se rétablir et à reconstruire leur vie – comme le fait Malala – en formulant des recommandations en faveur de mesures que devraient adopter et mettre en œuvre la communauté internationale, les gouvernements et les groupes armés non étatiques.

En juillet 2013, Malala s'est adressée à l'Assemblée générale de l'ONU et a souligné l'importance de la protection de l'éducation. « *Les terroristes ont pensé changer mes objectifs et mes ambitions* », a-t-elle déclaré, « *mais une seule chose a changé dans ma vie : la faiblesse, la peur et le désespoir ont disparu. Prenons nos livres et nos stylos. Ils sont nos armes les plus puissantes.* »

Dans une école de Lahore, au Pakistan, des personnes tiennent des bougies et des photos de Malala Yousafzai, une élève pakistanaise sur laquelle les Talibans ont tiré parce qu'elle s'était exprimée contre les militants talibans et en faveur de l'éducation pour les filles, 12 octobre 2012.

© 2012 REUTERS/Mohsin Raza



Les principales sections du rapport L'éducation prise pour cible 2014 sont les suivantes :

- un résumé fournissant un bref aperçu des points principaux et des recommandations clé ;
- une section portant sur la méthodologie décrivant les méthodes utilisées dans la recherche et les principaux défis rencontrés ;
- une présentation générale fournissant un tableau plus détaillé de l'ampleur, de la nature, des motifs et de l'impact des attaques contre l'éducation, ainsi que de la diversité des réponses qui sont apportées, ou qui pourraient l'être ;
- trois essais thématiques apportant une vision plus approfondie de la façon de protéger au mieux les écoles et les universités ;
- les profils des 30 pays les plus grièvement touchés, donnant un éclairage sur le contexte dans lequel les attaques ont lieu, une information détaillée sur les attaques contre l'éducation signalées dans la période 2009-2012 et une description des attaques qui se sont produites au cours des neuf premiers mois de 2013 ; et
- des notes en fin de document fournissant des citations à l'appui de chaque information utilisée dans ce rapport.

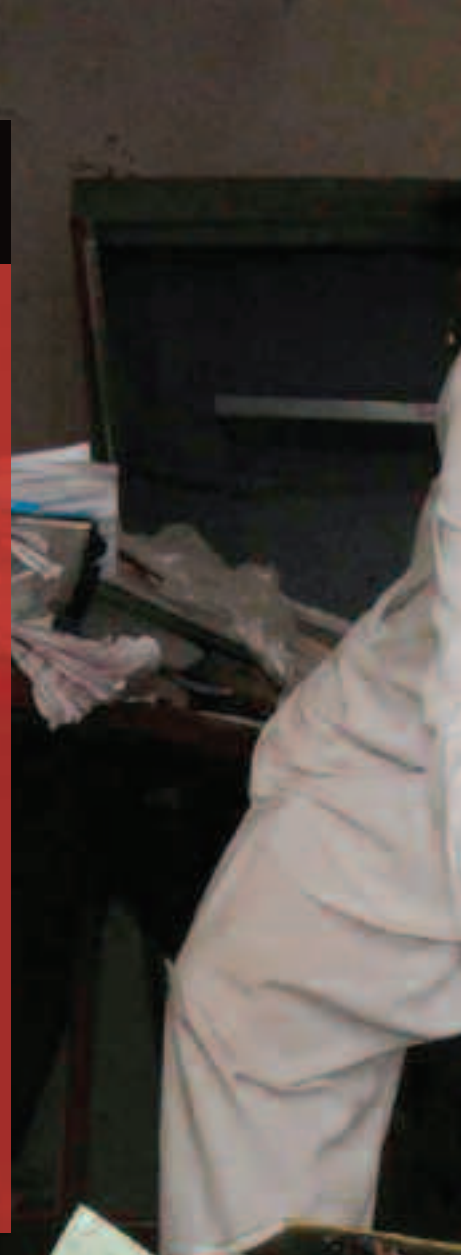
Pour consulter le rapport complet *Education prise pour cible 2014*, veuillez suivre le lien : www.protectingeducation.org

RÉSUMÉ

Cette étude mondiale examine les menaces ou le recours délibéré à la force à l'encontre des élèves, des enseignants, des universitaires, des fonctionnaires et syndicalistes de l'éducation, des travailleurs humanitaires et d'autres membres du personnel de l'éducation, et contre des écoles, des universités et d'autres établissements éducatifs, effectués pour des motifs politiques, militaires, idéologiques, sectaires, ethniques ou religieux en 2009-2013 ; ainsi que l'utilisation à des fins militaires des bâtiments et installations destinés à l'éducation.

L'étude se concentre sur les attaques ciblées commises par des forces étatiques militaires et de sécurité ainsi que par des groupes armés non étatiques à l'encontre d'installations destinées à l'éducation, d'élèves ou de membres du personnel, et non sur les morts, les blessés ou les destructions résultant d'échanges de tirs.

Elle n'examine pas non plus les attaques contre des écoles de la part d'individus armés isolés ne présentant aucun des motifs ou des affiliations mentionnés ci-dessus, comme par exemple la fusillade dans une école à Sandy Hook aux États-Unis en 2012.





Un jeune Afghan examine des manuels scolaires brûlés, endommagés lors de l'explosion d'une bombe qui a tué le principal et blessé un autre employé d'une école de la province de Nangarhar, Afghanistan, 15 mars 2011.

© 2011 AP Photo/Rahmat Gul

Ce rapport, qui fait suite à des études antérieures publiées par l'UNESCO en 2007 et 2010, constitue l'examen le plus complet des attaques contre l'éducation à ce jour. S'appuyant sur une collecte de données extensive pour la période 2009-2012 et sur des informations relatives à des incidents clés survenus au cours des neuf premiers mois de 2013, le rapport constate que sur les cinq dernières années, des groupes armés non étatiques, des forces étatiques militaires et de sécurité, ainsi que des groupes criminels armés ont attaqué des milliers d'écoliers, d'étudiants, d'enseignants, d'universitaires et d'établissements destinés à l'éducation dans au moins 70 pays au niveau mondial.

Le rapport décrit en détail la situation dans 30 pays où s'est manifestée une tendance importante d'attaques au cours de la période de cinq ans couverte par cette étude, et énumère 40 autres pays où des attaques isolées ont eu lieu.

Il conclut que des attaques ciblées contre l'éducation et des incidents d'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires se produisent dans bien plus de pays et de façon bien plus fréquente que ce qui avait été documenté antérieurement. Il est difficile de savoir si cela reflète une plus grande prise de conscience du problème et un meilleur signalement de ces attaques depuis la publication des précédentes études, ou s'il s'agit d'une réelle augmentation du nombre des attaques.

De nombreuses attaques comportent des bombardements ou des incendies d'écoles ou d'universités, ou le meurtre, les blessures, l'enlèvement ou bien l'arrestation illégale, la détention ou la torture d'élèves, d'enseignants et d'universitaires. Des centaines d'entre eux en sont morts, et des centaines de milliers d'autres ont été spoliés de leur droit à l'éducation. Dans de nombreux endroits, des enfants et des jeunes, et leurs enseignants, vivent dans la peur des attaques.

Dans la totalité des 30 pays étudiés, on relève au moins cinq incidents ou victimes, dans le cadre d'au moins une attaque directe contre une école, ou bien le meurtre d'au moins un enseignant, un élève ou un universitaire. Ce sont les pays suivants : l'Afghanistan, le Bahreïn, la République centrafricaine (RCA), la Colombie, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo (RDC), l'Égypte, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, Israël/Palestine, le Kenya, la Libye, le Mali, le Mexique, Myanmar, le Nigeria, le Pakistan, les Philippines, la Russie, la Somalie, le Sud Soudan, le Soudan, la Syrie, la Thaïlande, la Turquie, le Yémen et le Zimbabwe.



Les 40 autres pays où des attaques isolées ont été signalées sont les suivants : l'Algérie, l'Angola, le Bangladesh, la Biélorussie, le Brésil, le Cambodge, le Tchad, le Chili, la Chine, la République dominicaine, l'Équateur, le Salvador, la France, la Géorgie, le Guatemala, Haïti, l'Irlande, le Kirghizistan, le Liberia, le Malawi,



Les enseignants : « Nous les tuerons! »

Au Nigeria, de janvier à septembre 2013, une trentaine d'enseignants ont été tués par balle, parfois en plein cours. Associated Press a rapporté que dans un message vidéo lancé en juillet 2013, Abubakar Shekau, leader du groupe islamiste militant Boko Haram, a menacé les enseignants, en déclarant : « *Les enseignants qui répandent l'éducation occidentale ? Nous les tuerons ! Nous les tuerons !* » ; il a également revendiqué de récentes attaques contre des écoles et a affirmé que les écoles non islamiques devraient être réduites en cendres. Boko Haram, un groupe islamiste militant dont le nom courant signifie « l'éducation occidentale est un péché », en langue Hausa, a cherché à imposer une forme stricte de charia, ou loi islamique, dans le nord du Nigeria et a partiellement détruit ou incendié 50 écoles au cours des sept premiers mois de 2013, selon Amnesty International.

les Maldives, la Malaisie, le Népal, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Rwanda, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du sud, le Sri Lanka, le Swaziland, la Suède, le Togo, la Tunisie, le Turkménistan, les Émirats Arabes Unis (EAU), l'Ouganda, l'Ukraine, le Royaume-Uni (UK), l'Ouzbékistan, le Venezuela et le Vietnam.

Un enseignant regarde l'intérieur d'un foyer d'étudiants déserté à l'école secondaire publique de Mamudo dans l'État de Yobe, au Nigeria, où des hommes armés ont tué au moins 22 élèves et un enseignant en pleine nuit le 6 juillet 2013.

© 2013 Aminu Abubakar/AFP/Getty Images



Une femme passe devant les décombres d'une école islamique incendiée à Meiktila, au Myanmar. En mars 2013, une foule de plus de 200 bouddhistes a mis le feu à l'école et a tué 32 élèves musulmans et 4 enseignants.

© 2013 REUTERS/Damir Sagolj



Une école incendiée par une foule sectaire

L'éducation au Myanmar a fait face à une nouvelle et violente menace de la part de nationalistes bouddhistes dans les régions du centre et de l'est en 2013 lorsque des écoles et des élèves ont été attaqués au cours de flambées de violence sectaire. Lors d'un incident survenu en mars 2013, une foule d'environ 200 bouddhistes ont marché sur une école musulmane à Meiktila, selon des comptes-rendus des médias. Les enseignants les ont entendus arriver et ont emmenés les élèves à l'extérieur, sur un carré de brousse près de l'école pour s'y cacher. Lorsque la foule est arrivée à l'école, ils y ont mis le feu et se sont mis à la recherche des élèves. Lorsqu'ils les ont trouvés, ils les ont frappés à coups de bâton et, dans certains cas, les ont aspergés d'essence et y ont mis le feu. Ils ont décapité un élève après l'avoir découvert caché dans les broussailles. Au total, 32 élèves et quatre enseignants ont été tués. Sept bouddhistes ont été emprisonnés par la suite en lien avec le massacre de l'école.

Ce rapport diffère des publications antérieures de L'éducation prise pour cible en 2007 et 2010 : il couvre une durée différente ; davantage de ressources ont été employées pour entreprendre les recherches ; et il vise à fournir une couverture extensive d'une gamme plus large d'incidents. En particulier, un accent supplémentaire est mis sur l'utilisation des bâtiments et établissements destinés à l'éducation à des fins militaires et sur les attaques contre l'enseignement supérieur, par rapport aux deux études précédentes. De ce fait, il est difficile de tirer des conclusions sur des tendances dans le temps en comparant les données de ce rapport avec celles des études précédentes.

L'équipe de recherche a réuni des données pour cette étude à partir d'une large gamme de sources secondaires – notamment le mécanisme des Nations Unies (ONU) de surveillance et de notification, les recherches menées par des groupes de défense des droits humains et les comptes-rendus des médias – avec des objectifs différents ainsi que des niveaux et des méthodes de vérification variables. Des données supplémentaires ont été rassemblées suite à des demandes d'information adressées à des agences de l'ONU, ainsi qu'à des ONG locales et internationales ; à des entretiens téléphoniques avec des experts opérant dans les pays ; et dans certains cas, grâce à d'autres recherches menées sur le terrain par des chercheurs en droits humains expérimentés et des journalistes. Les constatations des différentes sources ont

été rassemblées, résumées et comparées entre elles pour garantir leur fiabilité et leur exactitude.

Ce rapport a été également examiné en détail par des experts en matière de droits humains, de droit international, d'éducation en situation d'urgence et de méthodologie de recherche. Toutefois, il n'a pas été possible de vérifier chaque incident. Le rapport mesure l'ampleur et la nature des attaques violentes contre l'éducation dans les 30 pays recensés, ainsi que l'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires. Il examine également leur impact sur l'éducation ainsi que les réponses apportées par les communautés et les gouvernements, avec le soutien des agences nationales et internationales, pour traiter le problème, en utilisant une compréhension cumulative de l'impact des attaques depuis que la question a commencé à être étudiée mondialement et en examinant les bonnes pratiques dans le monde entier.

Pays évalués où ont été signalées des attaques contre l'éducation et l'utilisation à des fins militaires d'écoles et d'universités, 2009-2012

■ Très fortement touchés

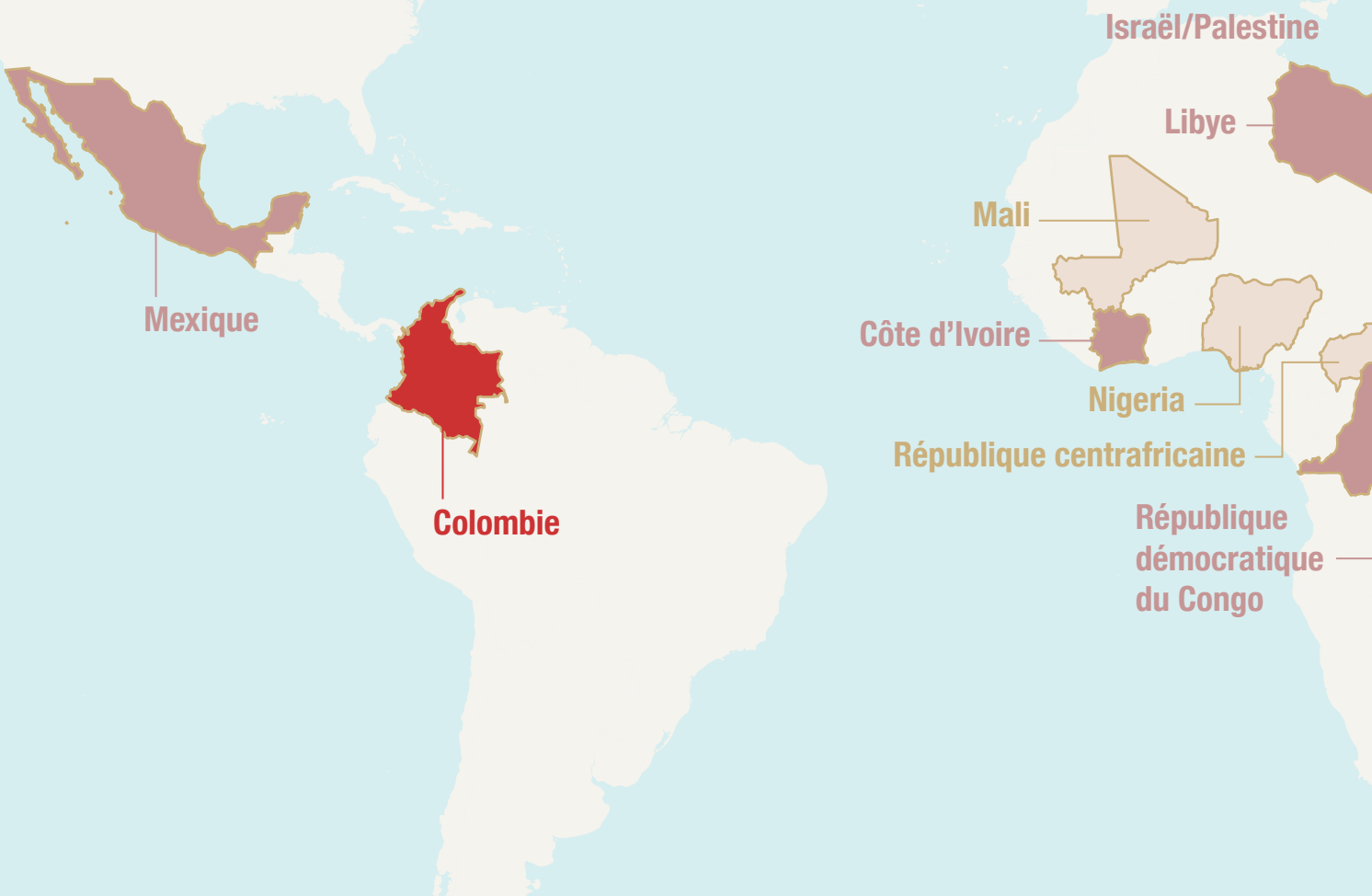
Pays où des rapports ont relevé 1 000 ou plus attaques contre des écoles, des universités, des membres du personnel et des élèves, ou 1 000 ou plus élèves, enseignants ou autres membres du personnel éducatif attaqués ou bâtiments destinés à l'éducation attaqués ou utilisés à des fins militaires.

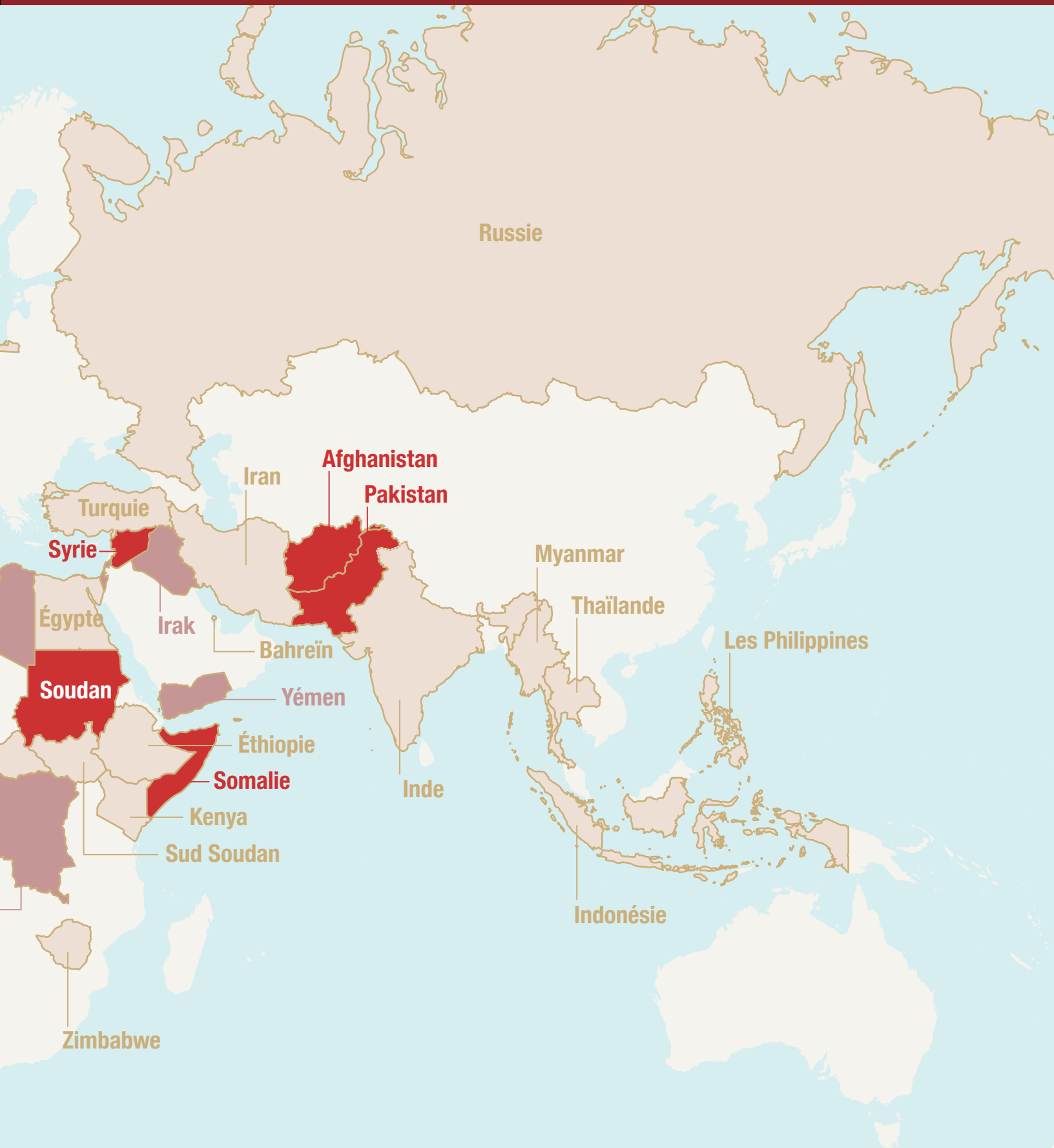
■ Fortement touchés

Pays où des rapports ont relevé entre 500 et 999 attaques contre des écoles, des universités, des membres du personnel et des élèves, ou entre 500 et 999 élèves, enseignants ou autres membres du personnel éducatif attaqués ou bâtiments destinés à l'éducation attaqués ou utilisés à des fins militaires.

■ Autres pays touchés

Pays où des rapports ont relevé moins de 500 attaques contre des écoles, des universités, des membres du personnel et des élèves, ou moins de 500 élèves, enseignants ou autres membres du personnel éducatif attaqués ou bâtiments destinés à l'éducation attaqués ou utilisés à des fins militaires.





Les pays très fortement affectés — où des rapports ont relevé 1 000 ou plus attaques contre des écoles, des universités, des membres du personnel et des élèves ou 1 000 ou plus élèves, enseignants ou autres membres du personnel éducatif attaqués ou bâtiments destinés à l'éducation attaqués ou utilisés à des fins militaires en 2009-2012 — étaient l'Afghanistan, la Colombie, le Pakistan, la Somalie, le Soudan et la Syrie. Par exemple, durant cette période :

- En Afghanistan, selon l'ONU, 1 110 attaques ou plus ont été relevées contre l'éducation dispensée en milieu scolaire, notamment des incendies criminels, des explosions et des attentats suicides. Des membres du personnel ont été menacés, tués et kidnappés.
- En Colombie, l'un des endroits les plus dangereux pour être un enseignant, 140 enseignants ont été tués au cours de ces quatre années et 1 086 ont reçu des menaces de mort, selon le ministère de l'Éducation. De plus, 305 d'entre eux ont été forcés d'abandonner leur foyer car leur vie était en danger, selon Escuela Nacional Sindical (ENS), une importante ONG colombienne surveillant les droits du travail.
- Au Pakistan, des groupes armés, en particulier les Talibans pakistanais, ont attaqué au moins 838 écoles, la plupart du temps en faisant exploser des bâtiments scolaires, et ont privé des centaines de milliers d'enfants d'accès à l'éducation, selon des recherches de première main menées par la Commission indépendante sur les droits humains du Pakistan. Une trentaine d'élèves et 20 enseignants ont été tués et 97 élèves ainsi que huit enseignants ont été blessés, tandis que 138 élèves et membres du personnel ont été kidnappés. Un étudiant de l'enseignement supérieur et quatre universitaires ont été tués, et des dizaines d'étudiants de niveau universitaire ont été blessés.

D'autres pays fortement touchés — où des rapports ont relevé entre 500 et 999 attaques contre des écoles, des universités, des membres du personnel et des élèves ou entre 500 et 999 élèves, enseignants ou autres membres du personnel éducatif attaqués ou bâtiments destinés à l'éducation attaqués ou utilisés à des fins militaires en 2009-2012 — étaient la Côte d'Ivoire, la RDC, l'Irak, Israël/Palestine, la Libye, le Mexique et le Yémen.

Par exemple, au Yémen, on a recensé 720 incidents impliquant le recours à la force ou à la violence affectant des écoles en 2009-2012. En Côte d'Ivoire en 2010-2011, 50 étudiants d'universités ont été attaqués et plusieurs établissements universitaires ont été occupés et, en 2011, des groupes armés ont détruit, endommagé et pillé ou bien utilisé au moins 477 écoles lors des violences post électorales.

Toutefois, dans tous ces pays, le nombre exact des attaques au cours desquelles des installations destinées à l'éducation, des élèves ou des membres du personnel ont été pris pour cible est incertain, du fait du manque de spécificité des informations disponibles.

Certains incidents particuliers ont causé de grands nombres de victimes. Par exemple, en Somalie en octobre 2011, un kamikaze de Al-Chabaab a fait exploser un camion chargé de bidons d'essence devant des bâtiments à Mogadiscio abritant le ministère de l'éducation ainsi que d'autres ministères, tuant une centaine de personnes au moins, dont un grand nombre d'élèves et de parents. Dans un message préenregistré, le kamikaze aurait déclaré qu'il visait les élèves, qui devaient se rassembler au ministère de l'Éducation afin d'obtenir les résultats d'examen nécessaires à l'obtention de bourses pour étudier à l'étranger. Les motifs invoqués pour viser les écoles, les élèves, les enseignants et d'autres membres du personnel éducatif comprennent le désir de :

- détruire les symboles du contrôle du gouvernement ou prouver le contrôle d'une région par un groupe antigouvernemental ;
- empêcher l'éducation des filles, ou tout type d'éducation perçue comme enseignant ou imposant des valeurs religieuses ou culturelles étrangères, une histoire biaisée ou une langue d'apprentissage différente ;
- restreindre l'activité syndicale et la liberté académique des enseignants ;
- enlever des enfants pour les utiliser comme combattants, esclaves sexuels ou soutien logistique dans des opérations militaires, ou enlever des élèves et des enseignants pour obtenir une rançon ; ou
- s'emparer des écoles pour les utiliser comme casernes et bases ou positions de tir, ou attaquer des écoles parce qu'elles sont utilisées à ces fins par des forces adverses.





Des enfants sont assis dans une salle de classe de fortune dans la cour du collège de Birhni, district d'Aurangabad, État du Bihar, Inde. L'école a été bombardée par des guérillas maoïstes le 27 décembre 2009.

© 2010 Moises Saman/Magnum Photos for Human Rights Watch



Après que des forces rebelles se sont emparées de la ville, un de leurs combattants traverse une salle de classe abandonnée, utilisée comme dépôt d'armes par l'armée congolaise, à Bunagana, RDC, 7 juillet 2012.

© 2012 REUTERS/James Akana



Pays évalués où une utilisation d'écoles et d'universités à des fins militaires a été signalée, 2009-2012



Élèves utilisés comme boucliers humains

En Somalie, des militants armés ont utilisé des écoles comme bases pour lancer des attaques contre des forces adverses, faisant d'elles des cibles alors que les élèves et les enseignants se trouvaient encore à l'intérieur. Selon Human Rights Watch dans son rapport de 2012 « Un pays dangereux pour les enfants : Recrutement d'enfants soldats, mariages forcés et attaques d'écoles en Somalie », dans certains cas le groupe islamiste militant Al-Chabaab a enfermé des élèves et des enseignants terrorisés dans l'école, les utilisant comme boucliers humains tandis que ses combattants lançaient des attaques d'artillerie depuis l'arrière de l'école ou depuis l'enceinte de l'école contre les forces du gouvernement fédéral de transition (Transitional Federal Government, TFG) et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (African Union Mission in Somalia, AMISOM). Un élève d'école primaire a indiqué en 2010 qu'il se trouvait en classe lorsque les combattants d'Al-Chabaab ont commencé à tirer ce qui était semble-t-il des roquettes juste depuis l'arrière de l'école alors que les cours se déroulaient. « Les forces AMISOM/TFG ont alors riposté.... L'école a été touchée par une arme qui ressemblait au tonnerre en arrivant et puis qui faisait une grosse explosion », a-t-il expliqué à Human Rights Watch. Trois enfants sont morts au cours de cette attaque et six ont été blessés.

Utilisation des établissements d'enseignement à des fins militaires

Des établissements scolaires et universitaires ont été utilisés à des fins militaires dans 24 des 30 pays évalués en 2009-2012 : l'Afghanistan, la République centrafricaine (RCA), la Colombie, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo (RDC), l'Égypte, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, Israël/Palestine, le Kenya, la Libye, le Mali, Myanmar, le Pakistan, les Philippines, la Somalie, le Sud Soudan, le Soudan, la Syrie, la Thaïlande, le Yémen et le Zimbabwe.

Le pays où le plus grand nombre d'incidents ont été recensés, et de loin, a été la Syrie où l'utilisation à des fins militaires du fait du conflit a atteint un pic en 2011-2012. Sans toutefois donner des chiffres précis, l'ONU a signalé de nombreux incidents lors desquels les forces gouvernementales ont utilisé des écoles comme bases temporaires ou centres de détention, et il y a eu des allégations selon lesquelles l'Armée syrienne libre utilisait des

écoles dans un certain nombre de régions comme bases et comme lieux de stockage de munitions durant cette période. De plus, le Réseau syrien pour les droits humains a allégué à la mi janvier 2013 que les forces gouvernementales avaient utilisé approximativement 1 000 écoles comme centres de détention et de torture, et utilisé des écoles pour héberger des agents de sécurité et du renseignement, ou comme positions à partir desquelles bombarder la zone environnante. On estime que la plupart de ces incidents ont eu lieu avant 2013, mais il n'y a pas assez de preuves pour le confirmer.

En dehors de la Syrie, dans les 14 autres pays où le plus d'incidents d'utilisation à des fins militaires ont été recensés en 2009-2012 – Afghanistan, CAR, Colombie, Côte d'Ivoire, RDC, Inde, Libye, Mali, Pakistan, les Philippines, Somalie, Sud-Soudan, Thaïlande et Yémen – des groupes armés, des forces armées, des forces de police et des forces internationales ont utilisé un total de 923 ou plus écoles et universités à des fins militaires durant ces quatre années. En Libye, par exemple, des groupes armés auraient utilisé 221 écoles au cours du soulèvement de 2011 ; et dans l'est et le nord-est de l'Inde en 2010, les forces gouvernementales auraient utilisé au moins 129 écoles comme casernes ou bases dans leur conflit avec les insurgés maoïstes et d'autres groupes armés.

Dans les pays où s'est produite une utilisation à des fins militaires, des écoles et des universités ont été utilisées comme casernes pour héberger des soldats ou des combattants, ou comme bases pour monter des opérations de sécurité. Elles ont également servi de positions de tirs, de prisons ou de centres de détention, de lieux d'interrogatoire ou de torture, et d'endroits de stockage d'armes. Des bâtiments

scolaires ont été également utilisés comme lieux où endoctriner, recruter et former des élèves dans certains endroits. Au Mali, par exemple, des enfants n'ayant pas plus de 11 ans auraient été entraînés par des groupes armés dans des écoles privées, publiques et coraniques.

Les forces armées étatiques et les groupes armés non étatiques mettent en péril la vie des élèves et des enseignants ou d'autres membres du personnel lorsqu'ils utilisent des écoles et des universités à des fins militaires sans les avoir d'abord évacuées, du fait que la présence militaire risque fort d'attirer les tirs ennemis. Dans de nombreux cas, l'utilisation à des fins militaires entraîne l'interruption ou l'arrêt complet de l'apprentissage, car les parents retirent leurs enfants, craignant pour leur sécurité, ou bien l'école est fermée. Même si les écoles sont vides, l'utilisation à des fins militaires peut endommager les installations ou conduire à la destruction de ces écoles au cours d'attaques ultérieures.

Recrutement d'enfants et violence sexuelle dans les écoles ou sur le trajet de l'école

Ce rapport traite du recrutement d'enfants et de la violence sexuelle seulement dans la mesure où ces exactions se sont produites dans des écoles ou sur le trajet de l'école. Des groupes armés et des forces armées ciblent parfois ces lieux de façon spécifique parce qu'ils savent qu'ils vont y trouver des enfants.

Des preuves de recrutement d'enfants par des groupes armés et des groupes criminels armés alors que les enfants se trouvaient à l'école, ou bien s'y rendaient ou en revenaient, ont été constatées dans six pays entre 2009 et 2012 : la Colombie, la RDC, le Pakistan, la Somalie, la Thaïlande et le Yémen.

Le recrutement s'est produit pour divers motifs. En Colombie, par exemple, les enfants recrutés ont été utilisés par des groupes armés comme espions ou pour transporter des armes, ou encore pour transmettre des messages à d'autres élèves dans des écoles, ainsi que pour mener leur trafic de drogue au sein des écoles. Au Pakistan, des militants ont recruté, attiré ou enlevé des enfants dans des écoles ordinaires et des madrasas (écoles religieuses), dans certains cas pour les entraîner comme kamikazes.

Les méthodes de recrutement comprenaient des programmes d'endoctrinement à l'école, des menaces de tuer les élèves s'ils n'adhéraient pas, l'enlèvement sur le trajet des écoles et le regroupement d'élèves dans les écoles. En Colombie, des groupes armés ont attendu à la sortie des écoles pour parler aux enfants,

trouver des informations, et les recruter et les contrôler ; au Yémen, des rebelles Houthi ont utilisé des élèves et des enseignants pour recruter des enfants ; et en RDC, un groupe rebelle dissident a enlevé des enfants en masse à l'école pour garnir ses effectifs.

Les preuves les plus fortes de recrutement systématique dans les écoles ont été relevées en Somalie, où l'ONU a indiqué que Al-Chabaab avait enlevé 2 000 enfants pour les entraîner militairement en 2010 et en avait recruté 948 autres en 2011, essentiellement dans les écoles. Human Rights Watch a rapporté des cas d'enlèvements de filles commis par Al-Chabaab dans des écoles afin de les forcer à se marier avec des combattants. Dans un cas, des militants ont décapité une fille de 16 ans qui refusait d'épouser un combattant bien plus âgé qu'elle, et ils ont rapporté sa tête pour la montrer aux autres filles à l'école comme avertissement.

Il y a eu aussi des signalements isolés de violence sexuelle de la part de forces armées ou de groupes armés dans des écoles, ou bien sur le trajet vers ou depuis l'école, en RDC et en Somalie en 2009-2012. Deux incidents en RCA et en Inde ont également été recensés en 2012-2013. Ces types d'attaques sont peut-être plus répandus, mais l'information publique sur la violence sexuelle est souvent très limitée et, lorsqu'elle existe, elle tend à manquer de précisions quant à savoir si la violence a eu lieu sur le trajet ou bien à l'école même.

Enfants enlevés dans les écoles

Selon Human Rights Watch, en avril 2012 en RDC, des partisans du général rebelle Bosco Ntaganda, faisant auparavant partie de l'armée congolaise, ont attaqué l'école secondaire de Mapendano dans la province du Nord Kivu et ont enlevé 32 élèves garçons. C'était l'une de leurs méthodes de recrutement par la force des élèves lorsque les villageois refusaient de leur remettre leurs fils. Un élève de 17 ans a expliqué à Human Rights Watch que les combattants sont entrés dans son école à la fin des cours, les ont emmenés dehors, leur ont attaché les mains et ont entraîné les élèves hors de l'enceinte de l'école pour rejoindre les forces combattantes de Ntaganda. Dans un camp militaire, ils ont reçu un entraînement. Les recrues qui résistaient étaient battues et les autres se sont entendu dire qu'ils seraient tués s'ils tentaient de s'échapper. Dans un cas, une recrue de 16 ans a déclaré à Human Rights Watch que la nuit les hommes de Ntaganda « *posaient des grenades sur nous et nous disaient que si on bougeait, elles exploseraient* ». De retour dans les villages, la peur du recrutement conduisait de nombreux garçons et jeunes hommes à fuir et à passer la frontière du Rwanda



Les forces de sécurité examinent le site d'un double attentat kamikaze commis par des Talibans, qui ont tué au moins cinq étudiants à l'Université islamique internationale d'Islamabad, Pakistan, 20 octobre 2009.

© 2009 REUTERS/Adrees Latif

Attaques contre l'enseignement supérieur

L'étude a révélé que des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur, des étudiants et des universitaires, ainsi que l'utilisation des universités à des fins militaires, ont été signalées dans 28 des 30 pays répertoriés en 2009-2012. La RCA et le Mali constituaient les deux exceptions.

Contrairement à la plupart des attaques contre des écoles, les attaques violentes contre l'enseignement supérieur ont souvent lieu dans des situations de non-conflit – même si elles se produisent également dans les pays touchés par la guerre – et le plus souvent comportent des arrestations arbitraires, la détention ou la persécution de certains étudiants et enseignants.

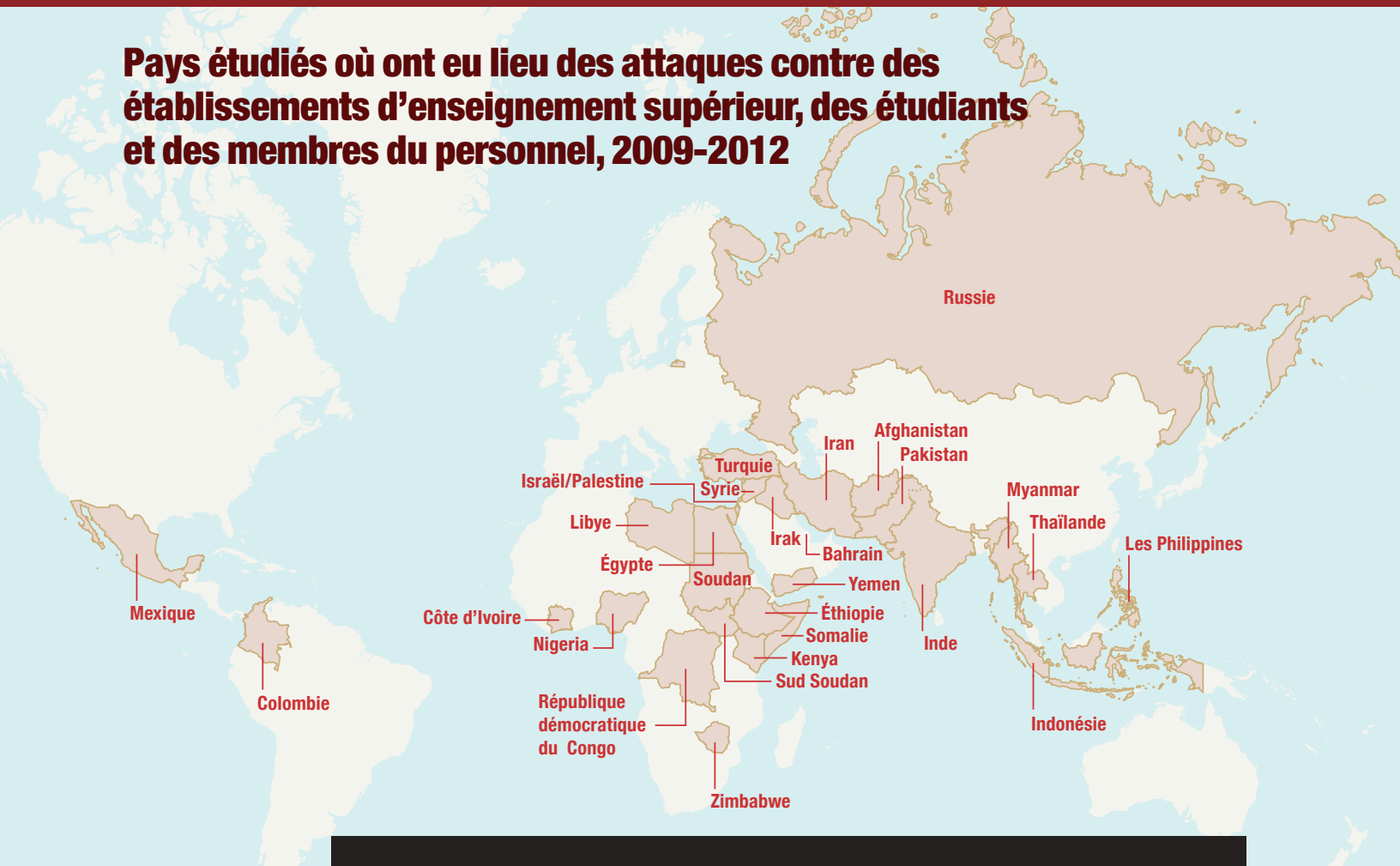
Un grand nombre d'attaques contre l'enseignement supérieur sont liées à des tentatives du gouvernement visant à empêcher le développement des mouvements d'opposition ; restreindre les manifestations politiques, notamment celles liées à la politique de l'éducation ; mettre fin aux manifestations antigouvernementales sur les campus ; réprimer l'activité syndicale de l'éducation, ou restreindre la liberté des enseignants et des chercheurs d'explorer des sujets sensibles ou des opinions alternatives à la politique du gouvernement, ou d'en discuter. Comme dans le cas

de la violence contre les élèves et les enseignants des écoles, les attaques contre l'enseignement supérieur peuvent également impliquer la partialité sectaire et le ciblage de groupes ethniques.

Au cours de la période 2009-2013, la plupart des attaques contre des bâtiments consacrés à l'enseignement ont été dirigées contre des établissements scolaires plutôt que contre ceux utilisés pour l'enseignement supérieur. Cependant, des établissements d'enseignement supérieur ont été attaqués dans au moins 17 pays : l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, la RDC, l'Égypte, l'Iran, l'Iraq, Israël/Palestine, la Libye, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, les Philippines, la Somalie, le Sud Soudan, le Soudan, la Syrie et le Yémen. Au Mexique, par exemple, un groupe d'opposants à la recherche en nanotechnologie aurait bombardé six campus et laboratoires de recherche et menacé six autres en 2011 ; et en Syrie, deux explosions à l'Université d'Alep ont tué au moins 82 personnes et en ont blessé des dizaines d'autres, allant peut-être jusqu'à 150 personnes, le premier jour des examens partiels en janvier 2013.

Là où des groupes armés ont été les auteurs des attaques, les attentats à la bombe ont été parmi les incidents les plus répandus, ainsi que les assassinats et les enlèvements. Les forces de sécurité de l'État ont également eu recours à l'arrestation ou la

Pays étudiés où ont eu lieu des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur, des étudiants et des membres du personnel, 2009-2012



Un convoi d'étudiants pris pour cible

En mai 2010, au moins 100 étudiants ont été blessés lors d'une attaque contre un convoi de bus, selon la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (MANUI). Les bus ramenaient les étudiants universitaires des villes et villages chrétiens dans la plaine de Ninive vers leurs cours à l'Université de Mossoul et étaient escortés par les forces irakiennes. Une voiture piégée a explosé alors que les premiers autobus franchissaient un poste de contrôle le long de la frontière intérieure entre la région kurde semi-autonome et le reste du pays. Peu de temps après, une autre bombe artisanale a explosé, selon le New York Times. La zone autour de l'Université de Mossoul avait déjà connu plusieurs attaques et menaces d'attaques en 2009, ce pourquoi les étudiants se déplaçaient dans ces types de convois. Les attaques contre les étudiants chrétiens ont fait partie d'une série de dizaines d'attaques contre les chrétiens en Irak en 2010. Selon Worldwatch Monitor, près de 1 000 étudiants ne sont pas allés en cours pour le reste du semestre à la suite de l'attaque du convoi.

détention arbitraire et à l'usage excessif de la force qui, à certains moments, a provoqué des morts et des blessés. Il y a également eu des incidents lors desquels les forces étatiques armées ou les services de sécurité, les groupes rebelles et les guérilleros ont fermé ou pris le contrôle d'universités.

Le plus grand nombre de victimes parmi les étudiants de l'enseignement supérieur au cours de 2009-2012 a été relevé au Yémen, où plus de 73 personnes ont été tuées et plus de 139 blessées en 2011, même si on ne sait pas combien ont été visées. Le plus grand nombre d'arrestations arbitraires d'étudiants a été signalé au Soudan, où plus de 1 040 ont été arrêtés par des agents de sécurité, la majorité d'entre eux lors de manifestations liées à l'éducation ou ayant débuté ou eu lieu dans des établissements d'enseignement, selon des rapports portant sur la situation des droits humains et des rapports des médias.

Parmi les incidents les plus graves ont figuré des raids des forces de sécurité ou de groupes armés dans les dortoirs des étudiants ou d'autres formes de résidence sur les campus en Côte d'Ivoire, en Indonésie, en Iran, au Nigeria, au Pakistan, au Soudan et en Syrie. En septembre 2013, des hommes armés ont fait irruption dans un dortoir en pleine nuit dans un établissement d'enseignement supérieur de Yobe, Nigeria, tuant jusqu'à 50 élèves. En 2011 et 2012, les forces de sécurité en Syrie ont attaqué les dortoirs des universités d'Alep et de Damas, tuant sept étudiants, en blessant 49 autres et en arrêtant 330, selon les rapports des médias. Au Soudan, près de 450 chambres d'étudiants de l'Université islamique d'Omdurman à Khartoum auraient été incendiées par des agents de sécurité et des partisans du Parti du Congrès national en décembre 2012.

Impact à long terme des attaques

Dans certains pays, les autorités éducatives ou des ONG ont documenté le nombre d'écoles endommagées ou détruites, ou le nombre d'enseignants ou d'étudiants tués ou blessés. Mais l'information est insuffisante en ce qui concerne la façon dont ces attaques affectent l'offre d'éducation, l'éducation à long terme, sans parler de leur impact social et économique plus large. Par conséquent, cette étude ne limite pas l'examen des impacts à long terme à des situations où les attaques ont eu lieu au cours de la période considérée, mais s'appuie également sur l'expérience des pays où les attaques ont été documentées dans le passé.

Dans les situations où les attaques contre les écoles, les élèves et les enseignants sont persistantes, ou l'utilisation de la force – réelle ou perçue – entrave le rétablissement après les attaques, parmi les effets qui empiètent sur les acquis des élèves et leur accès à une éducation de bonne qualité, on relève les suivants :

- la démotivation et la distraction persistantes des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation du fait de la peur, de la détresse psychologique ou du traumatisme ;

- la perturbation chronique de la fréquentation ou l'abandon permanent des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation ;
- la chute du recrutement du personnel, conduisant à la pénurie d'enseignants, et la baisse des effectifs des élèves, entravant ainsi les tentatives nationales et internationales visant à réaliser l'Éducation pour tous (EPT), la volonté d'atteindre l'éducation primaire universelle et d'autres objectifs éducatifs importants.

Ces effets ont tous des dimensions à court, moyen et long terme mais plus les attaques, ou la violence entravant la récupération, se prolongent, plus les effets sont susceptibles d'être profonds et durables.

Dans les pays où les attaques ont persisté sur une grande échelle année après année – de nombreux pays ont souffert d'attaques contre l'éducation bien avant le début de la période sur laquelle porte cette étude – la fermeture prolongée des écoles a eu pour effet que des centaines de milliers d'enfants ont été privés d'accès à l'éducation, parfois pendant des mois ou parfois pendant des années. Par exemple, au Yémen, 54 écoles ont été fermées pour des durées allant jusqu'à deux mois après 143 attaques contre l'éducation en 2011, touchant 182 000 élèves. En Afghanistan, le ministère de l'Éducation a indiqué qu'en mai 2012, on comptabilisait plus de 590 écoles fermées dans des zones vulnérables, comparativement à 800 ou plus en 2009. Dans certains cas, les menaces sécuritaires ou l'utilisation prolongée à des fins militaires empêchent que les écoles soient reconstruites ou rouvertes, comme en Inde, où en 2009, plusieurs écoles étaient encore occupées par la police depuis déjà trois ans et une depuis dix ans, et au Sud-Soudan, où les forces armées ont occupé certaines écoles pour des durées allant jusqu'à cinq ans. Souvent, lorsque les écoles sont endommagées ou détruites, le gouvernement n'a pas la capacité ou la volonté de les reconstruire en temps opportun.

Dans l'enseignement supérieur, les attaques peuvent non seulement mettre en danger des vies et perturber l'éducation, mais également être dévastatrices pour la recherche et l'enseignement en déclenchant la peur, la fuite et l'autocensure au sein de communautés universitaires entières. Elles perturbent également la formation des enseignants, ainsi que des planificateurs et des gestionnaires de l'éducation.

Les attaques contre l'éducation peuvent également engendrer un lourd tribut psychologique, à court ou à long terme, notamment la distraction, la détresse et la baisse de la capacité à étudier ou enseigner.

Parmi les conséquences plus larges et à long terme pour la société figurent la restriction du développement et – en particulier dans le cas d'attaques contre l'enseignement supérieur – l'entrave à l'émergence et au renforcement de la pluralité politique, d'un gouvernement responsable et d'une démocratie ouverte.

Réponse et prévention

Alors, que peut-on faire pour mettre fin aux attaques contre l'éducation et comment leur impact peut-il être limité ? Bien que de plus amples informations aient été recueillies sur la prévention et la réponse depuis la publication de la dernière étude sur l'Éducation prise pour cible en 2010, une recherche empirique et comparative rigoureuse sur l'efficacité de différentes mesures fait encore défaut, en partie parce que ces recherches impliquent des défis méthodologiques importants. Une meilleure compréhension est encore nécessaire pour savoir exactement quels sont les avantages relatifs du recours à une intervention plutôt qu'à une autre, compte tenu de la nature des attaques, de leurs auteurs et de leurs motifs ; du contexte particulier ; ainsi que des effets secondaires négatifs potentiels et des conséquences imprévues. Néanmoins, il existe des exemples de mesures qui ont été prises pour répondre aux attaques et les prévenir, à la fois avant et pendant la période d'examen sur laquelle porte cette étude, par des agences internationales, des gouvernements nationaux, des ONG et des communautés.

Surveillance et communication de l'information

Un suivi, une évaluation et une information efficaces sont essentiels pour veiller à ce que les gouvernements, les agences des Nations Unies et les ONG prennent des mesures de prévention et d'intervention appropriées. Un des développements les plus importants au cours de la période examinée par le rapport a été l'adoption de la Résolution 1998 du Conseil de sécurité des Nations Unies en juillet 2011, qui a fait des attaques contre les écoles et le personnel scolaire un élément propre à déclencher l'inclusion dans les annexes au rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants et le conflit armé. Ceci, à son tour, exige que les parties en infraction élaborent des plans d'action pour mettre fin à de telles attaques ou qu'elles encourent des conséquences qui peuvent comprendre des sanctions ciblées appliquées par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'adoption de la Résolution 1998 a fait en sorte que l'ONU accorde plus d'attention aux attaques contre les écoles et les enseignants dans le cadre du suivi et des rapports effectués par les équipes spéciales de pays du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information mené par l'ONU (MRM) sur les violations graves à l'encontre des enfants dans les situations de conflit armé. Cependant, jusqu'à présent, le MRM a été mis en œuvre dans un nombre limité de pays – généralement environ 13 à 14 dans une année donnée. Il a en effet fonctionné dans la plupart des pays très fortement ou fortement touchés, mais pas dans la totalité d'entre eux, ni dans un certain nombre d'autres pays ciblés dans lesquels une tendance importante d'attaques contre l'éducation s'est manifestée. Cela s'explique en partie parce que l'activation du mécanisme de surveillance nécessite un haut niveau de vérification des incidents et d'identification des auteurs par les Nations Unies. En outre, son mandat ne lui permet de fonctionner que lors de situations de conflit armé et un certain

nombre de pays présentant un nombre important d'attaques contre l'éducation ne sont pas reconnus comme étant en situation de conflit, comme le Mexique et le Zimbabwe.

Dans la plupart des pays touchés par des attaques contre l'éducation, il existe encore un besoin de renforcer les partenariats de surveillance et de communication de l'information entre les organismes des Nations Unies, les ONG internationales et nationales, ainsi que les ministères de l'éducation et les bureaux d'éducation de district pour améliorer la collecte de données sur les attaques contre les écoles (notamment les données relatives à l'impact à long terme sur l'éducation) et la vérification.

Il existe également un besoin urgent de combler l'écart en matière de surveillance et de communication de l'information à l'échelle mondiale des attaques contre l'enseignement supérieur. La surveillance de ces attaques ne fait pas partie de la mission du MRM mené par l'ONU, qui met l'accent sur les violations graves contre les enfants et donc uniquement les incidents au niveau de l'enseignement primaire et secondaire.

La responsabilité et la lutte contre l'impunité

Le droit international des droits humains, le droit humanitaire international et le droit pénal international fournissent un cadre juridique solide pour la protection de l'éducation, selon le contexte. Cependant, l'impunité pour les responsables d'attaques contre l'éducation est un problème persistant et doit être traitée au niveau national et international de toute urgence. Très peu d'enquêtes sur les attaques ni de poursuites judiciaires contre leurs auteurs ont été documentées.

Parvenir à mettre fin ou à réduire l'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires peut diminuer considérablement le nombre d'établissements d'enseignement courant le risque d'attaque, du fait que l'utilisation militaire en fait une cible potentielle. Le droit international humanitaire restreint l'utilisation des écoles et des universités à l'appui de l'effort militaire, mais il n'interdit pas une telle utilisation en toutes circonstances.

Certains pays ont pris la décision importante d'introduire une législation, une jurisprudence ou des politiques militaires restreignant et, dans certains cas, interdisant complètement l'utilisation militaire des écoles ou des universités, même si cette injonction n'est pas systématiquement appliquée. C'est par exemple le cas de la Colombie, de l'Inde, des Philippines et, plus récemment, du Sud Soudan, qui en août 2013 a émis un ordre militaire interdisant à ses forces armées l'utilisation des écoles à des fins militaires.

Une mesure positive à cet égard est l'effort actuel, stimulé par la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA), pour élaborer des directives internationales – *les Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*. L'intention est que lorsqu'un État adopte les Lignes directrices, il va les incorporer dans sa législation nationale et sa doctrine militaire, les rendant ainsi contraignantes par le biais du



Partenariats pour la surveillance et la communication de l'information

Au cours de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire entre décembre 2010 et juin 2011, des dizaines d'écoles ont été attaquées. Le Cluster éducation a travaillé avec le ministère de l'Éducation afin de mettre en place une enquête nationale portant sur 9 000 écoles pour évaluer l'impact des attaques sur l'éducation à l'échelle nationale.

Selon le Cluster éducation mondial, les autorités du ministère de l'Éducation et du district de l'éducation ont encouragé l'implication des enseignants dans chaque village pour recueillir des données destinées à l'enquête en main propre et par email. Ils ont cherché des informations sur les écoles utilisées à des fins militaires ou en guise d'abris pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays, la destruction et le pillage des écoles, la fermeture forcée des écoles en raison de menaces de violence, les incidents d'explosions et d'attaques contre les élèves.

L'enquête a révélé que 477 écoles avaient été détruites, endommagées ou pillées, ou bien utilisées par des groupes armés et militaires : 180 écoles ont été pillées, 173 ont été détruites, brûlées ou endommagées, et 20 écoles ont été attaquées par des bombes. Les informations ont ensuite été utilisées pour faire pression afin de mettre fin à l'utilisation militaire des écoles. Dès novembre 2011, les groupes armés avaient évacué 45 écoles à la suite de négociations, selon une étude de la GCPEA.

Des soldats des « Commandos invisibles » s'exercent à des techniques d'embuscade au sein d'un collège servant de base dans la zone PK-18 du quartier d'Abobo à Abidjan, Côte d'Ivoire, 19 avril 2011.

© 2011 AP Photo/
Rebecca Blackwell

Agent de police devant une école criblée
d'impacts de balles, Pasto, Colombie, 2010.

© 2010 UNHCR Colombia



droit interne. Si un grand nombre de pays peuvent être amenés à en faire autant, des progrès importants pourraient être accomplis en vue de réduire le nombre d'écoles risquant d'être attaquées et le nombre d'élèves dont la sécurité est menacée – et dont l'apprentissage est compromis – par la présence de troupes et d'armes dans leurs salles de classe.

Réponses militaires et sécuritaires

Certaines forces militaires, autorités de l'éducation et collectivités ont pris des mesures de protection physique pour sécuriser les écoles et protéger les enseignants contre les attaques. Il s'agit notamment d'affecter des gardes armés ou non armés aux établissements d'enseignement ; de mettre en place des points de contrôle à proximité des écoles ; de renforcer l'infrastructure de l'école tel que la construction de murs autour du périmètre de l'école ; de fournir des logements pour les élèves ou le personnel sur le campus ou à proximité ; d'assurer une présence de protection ou d'escorte pour accompagner les élèves ou les enseignants en provenance et à destination des écoles ; d'offrir des modes de transport plus sûrs ; et d'armer les enseignants. Un grand nombre de ces mesures ont été prises dans l'extrême sud de la Thaïlande, par exemple. Des gardes non armés ont été utilisés en Afghanistan.

Les mesures ne se sont pas toutes avérées efficaces. Dans certains contextes, des mesures telles que des escortes de sécurité peuvent être contre-productives et augmenter les risques que des enseignants ou des écoles soient pris pour cible parce qu'elles offrent aux groupes armés la possibilité de viser des soldats et des enseignants au cours d'un même incident. Dans le sud de la Thaïlande, par exemple, de nombreuses attaques ont été menées contre des soldats assurant la protection d'enseignants en route pour l'école au cours desquelles soit des soldats, soit des soldats et des enseignants, ont été tués.

Solutions négociées

Dans certains cas, des dirigeants communautaires locaux, des groupes armés ou des forces gouvernementales, ainsi que des représentants du gouvernement ou des acteurs extérieurs ont négocié avec les agresseurs de façon à prévenir ou à mettre fin à des attaques ou à l'utilisation d'établissements d'enseignement à des fins militaires, par exemple en RDC et au Sud-Soudan, où les forces d'occupation ont consenti à évacuer les écoles.

Les réponses des communautés

Les communautés ont contribué à la protection de diverses façons. En Afghanistan, cette protection s'est manifestée par la création de comités de gestion des écoles pour protéger les écoles, les élèves et les enseignants ; la mise en place de comités de défense de l'école ; la présence de veilleurs de nuit ; et la gestion d'écoles communautaires ou l'offre de cours aux domiciles de particuliers, qui sont moins susceptibles d'être attaqués. Au Libéria, il s'est agi de parents escortant des élèves ; dans la bande de Gaza, un système d'alerte communautaire a été établi ; au Mexique, les syndicats d'enseignants ont mené des manifestations exigeant de meilleures mesures de sécurité ; au Népal, les membres de la communauté ont conduit des négociations pour que les écoles soient respectées par les deux parties au conflit en tant que zones de paix ; et en Côte d'Ivoire, des chefs d'établissements scolaires locaux ont contribué à la surveillance des attaques.

Protection sur mesure pour les enseignants à risque

En Colombie, un Groupe de travail sur les droits humains des enseignants, composé du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme (HCDH) et de représentants du gouvernement colombien et des syndicats d'enseignants, a apporté son soutien aux enseignants, aux universitaires et aux dirigeants syndicaux menacés ou pris pour cible, par le biais de diverses mesures de protection. En travaillant au cas par cas, des comités spéciaux ont étudié le type et le degré de risque ainsi que le mode de protection qui serait le plus efficace, notamment des escortes ou des gardes armés, des téléphones mobiles, des véhicules blindés et la relocalisation temporaire, selon une étude Internationale portant sur l'éducation en 2009. En 2010, le gouvernement a proposé aux enseignants à risque le « statut provisoire » afin qu'ils puissent déménager rapidement en attendant que la police procède à une évaluation des risques. Selon le ministère national de l'Éducation, sur les 600 membres du personnel enseignant qui ont déclaré avoir reçu des menaces de mort en 2011, 38 ont quitté le pays, 282 ont bénéficié de transferts temporaires et 38 ont été transférés de façon permanente.



Traiter le rôle de l'éducation dans les conflits

Dans l'extrême sud de la Thaïlande, des groupes rebelles appartenant à l'ethnie malaise musulmane ont attaqué des écoles au moins en partie en raison de leur perception que les écoles ont dans le passé été utilisées comme un moyen d'imposer le bouddhisme, la langue thaï et des versions thaïlandaises de l'histoire aux musulmans malais. Quelques 59 enseignants ont été assassinés en 2009-2012.

Les autorités de l'éducation ont décidé que la protection contre les attaques contre les écoles et les assassinats d'enseignants pourrait être renforcée en modifiant le programme d'études et en adoptant des politiques de dotation qui aideraient à bâtir des relations avec la communauté locale.

Parmi les principaux changements, on relève l'augmentation de cinq fois le nombre d'heures d'enseignement religieux islamique et le passage de cinq jours à six jours par semaine pour inclure les leçons supplémentaires ; le recrutement de milliers d'enseignants malais musulmans à l'échelle locale au lieu de s'appuyer sur le recrutement d'enseignants thaïlandais bouddhistes en provenance de l'extérieur de la région, qui sont les cibles principales d'attaques ; et l'intégration de l'enseignement de l'anglais et de la langue malaise locale.



Rangers thaïlandais montant la garde dans une école où ils assurent la sécurité des élèves et des enseignants après que le directeur de l'école a été tué par des militants séparatistes présumés la semaine précédente, dans la province agitée de Narathiwat, dans le sud de la Thaïlande, 17 décembre 2012.

© 2012 MADAREE TOHLALA/AFP/Getty Images

Politiques et planification de l'éducation

Dans les pays à risque de conflits, régler les griefs liés à l'éducation peut fortement contribuer à réduire le risque d'attaques contre des écoles, des élèves et des membres du personnel de l'éducation. Là où l'inégalité d'accès à l'éducation est une source de tension, les autorités éducatives peuvent résoudre le problème en faisant en sorte qu'il y ait des critères équitables de répartition des ressources. Lorsque les programmes sont perçus comme un parti pris contre un groupe ethnique parce que les cours sont enseignés dans une langue étrangère, ou parce que des valeurs culturelles étrangères, une autre religion ou une histoire déformée sont enseignées, la réforme du programme peut réduire les motifs potentiels d'une attaque.

Le fait de renforcer l'éducation pour la résolution pacifique des conflits, le respect des droits humains et la citoyenneté responsable au sein du programme scolaire peut également aider à réduire les conflits et construire la paix. Dans les pays où des attaques contre l'éducation ont eu lieu, chaque année qui passe sans qu'une école soit remise en état et rouverte après une attaque peut signifier une année d'éducation perdue pour ses élèves. Lorsqu'un conflit est en cours, il est souvent trop dangereux de tenter de reconstruire les écoles, mais même quand il se termine, les gouvernements manquent souvent de fonds ou de capacité pour réparer et réhabiliter les écoles rapidement, comme cela a été le cas en Afghanistan et antérieurement en Sierra Leone, par exemple. En conséquence, surmonter l'impact des attaques peut prendre plusieurs années. La réparation et la reconstruction des établissements d'enseignement peuvent donc nécessiter une collaboration à grande échelle soutenue avec les bailleurs de fonds internationaux et les ONG pour combler les lacunes de financement et de capacité.

Protéger l'enseignement supérieur

Protéger l'enseignement supérieur peut inclure des mesures similaires à celles utilisées dans les écoles primaires et secondaires, comme l'utilisation de gardes de sécurité ou d'escortes sur le campus et le renforcement des portails, des murs, des clôtures et des fenêtres. Mais cela peut également inclure d'autres types de mesures. Des programmes d'apprentissage à distance et des programmes de bourses pour les études, l'enseignement ou la recherche à l'étranger, par exemple, ont permis de poursuivre l'éducation loin de la source des menaces. Lors de récentes recherches, la GCPEA a examiné la relation entre l'autonomie et la sécurité et a conclu que le renforcement de l'autonomie des universités vis-à-vis de l'État peut également contribuer à réduire le risque d'attaques, en particulier dans le cas où les universités fournissent leurs propres agents de sécurité, en réduisant la probabilité de confrontation entre les étudiants et les forces de l'État et la probabilité d'arrestation arbitraire en ce qui concerne les problèmes de liberté universitaire.



Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte à l'unanimité la résolution 1998 (2011) afin d'inclure les attaques contre les écoles et les hôpitaux comme une infraction déclenchant la surveillance et la communication de l'information mandatées par les Nations Unies des violations contre les enfants dans les conflits armés.

© 2011 UN Photo/Devra Berkowitz

Plaidoyer

Grâce à la politique de notification et de sensibilisation menée par les organisations internationales de défense des droits humains, les ONG et les agences des Nations Unies, les attaques sont mieux connues et l'amélioration de la réponse et de la prévention est encouragée. Les données de surveillance ont été utilisées afin de faire pression sur les forces militaires pour qu'elles évacuent les écoles qu'elles ont utilisées à des fins militaires en Afghanistan, en RDC et au Sud-Soudan, par exemple, et afin de rechercher des fonds pour la réparation et le ravitaillement des écoles endommagées. Dans certains pays, comme l'Inde, les organisations ont tenté de convaincre les gouvernements de cesser d'utiliser les écoles comme bureaux de vote ou les enseignants en tant qu'agents des bureaux de vote lors des élections politiques, ce qui peut accroître leur vulnérabilité aux attaques. Les organisations de droits humains et les mouvements syndicaux ont préconisé à l'échelle internationale la libération des étudiants et universitaires détenus arbitrairement, torturés ou emprisonnés dans des pays tels que la Colombie, l'Iran, le Soudan et la Turquie.

Recommandations principales

Attaquer les écoles, les universités, les élèves, les enseignants et les universitaires est une tactique courante dans les situations de conflit et d'insécurité dans le monde entier. Bien que certains progrès aient été réalisés, il est possible et souhaitable de faire beaucoup plus pour protéger l'éducation :

- Les États devraient enquêter, poursuivre et, si leur culpabilité est prouvée, punir les personnes responsables ayant ordonné, porté la responsabilité de commandement, ou ayant pris part à la série de violations du droit international que constituent les attaques contre l'éducation. Les tribunaux régionaux et internationaux devraient, de même, prêter une attention particulière à la série de violations que constituent les attaques contre l'éducation.
- Les gouvernements, les Nations Unies, les Casques bleus régionaux et les groupes armés non étatiques devraient s'abstenir d'utiliser les écoles et les universités à des fins militaires ; ils devraient approuver les Lignes directrices de Lucens régissant la protection des écoles et des universités contre l'utilisation à des fins militaires pendant les conflits armés, et les incorporer dans leur doctrine et leurs politiques.
- Les chefs de gouvernement et les chefs des groupes armés non étatiques devraient faire des déclarations publiques claires expliquant que les attaques contre l'éducation sont interdites et donner des ordres militaires clairs à cet effet. Les États devraient également veiller à ce que leur législation nationale criminalise tous les éléments d'attaques contre l'éducation en conformité avec le droit international humanitaire et des droits humains.
- Les gouvernements des États où se produisent des attaques devraient rigoureusement surveiller et enquêter sur les attaques contre les élèves, les enseignants, les universitaires et d'autres membres du personnel de l'éducation, les écoles et les universités, ainsi que l'impact de ces attaques et utiliser ces informations pour coordonner des réponses. Au niveau international, les organismes de contrôle des conventions relatives aux droits humains devraient soulever plus systématiquement la question des attaques contre l'éducation et de l'utilisation militaire des écoles dans le cadre de leur examen des États, et les gouvernements et la société civile devraient fournir plus d'informations sur ces violations dans leurs comptes rendus.
- Lorsque des préoccupations de sécurité le permettent, les agences des Nations Unies, les ONG, les forces du maintien de la paix et les gouvernements devraient entreprendre ou appuyer des négociations avec les parties au conflit afin de parvenir à un accord concernant le respect des écoles en tant que sanctuaires et la réouverture des écoles fermées.
- Les gouvernements devraient s'assurer que les établissements d'éducation, le personnel et les élèves ne soient pas utilisés pour des tâches électorales et des événements politiques chaque fois que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que cette utilisation puisse augmenter le risque d'attaque.
- Les ministères de l'éducation devraient adopter une approche sensible aux conflits en matière de programmes scolaires et de politiques de ressources afin de s'assurer que l'éducation ne déclenche pas un conflit et ne devienne pas la cible d'attaques.
- Les États devraient continuellement protéger les institutions d'enseignement supérieur et prévenir la violence et l'intimidation contre les universitaires en introduisant et en mettant en œuvre des politiques, des règlements et des lois qui favorisent à la fois l'autonomie institutionnelle et la sécurité des communautés de l'enseignement supérieur.

Global Coalition to Protect Education from Attack

Secrétariat

350 5th Avenue, 34th Floor, New York, New York 10118-3299

N° de téléphone : 1.212.377.9446 • Email : GCPEA@protectingeducation.org



www.protectingeducation.org

